

## Message du président général, Monsieur Gérard Picard, à l'occasion des fêtes

Les vœux de Noël et du Nouvel An ne peuvent être formulés sur une note gaie, cette année, vu que le spectre du chômage a de nouveau fait son apparition au Canada et que sa présence, avec son cortège de misères, assombrit un grand nombre de foyers canadiens.



Le gouvernement fédéral, il est vrai, vient de prendre un certain nombre de mesures en vue de remédier partiellement au chômage et il convient d'en rappeler les principales: millions de dollars dégagés pour favoriser la construction d'habitation, prolongation de la période au cours de laquelle les prestations d'assurance-chômage seront versées, frein à l'immigration durant l'hiver. Pour les travailleurs, cependant, ces mesures n'expriment pas une orientation résolue vers une politique de plein emploi. Elles n'expriment que la volonté de faire face à une situation d'urgence en recourant à des palliatifs.

Le premier souhait à formuler est que tous ceux qui ont des responsabilités sociales mettent tout en oeuvre pour régler le problème du chômage et chasser des foyers ouvriers l'inquiétude et l'insécurité qui s'y sont installées.

Quant aux autres souhaits que nos belles traditions suggèrent, à l'occasion de Noël et du Nouvel An, je les formule de tout coeur, au nom de la CTCC et en mon nom, à tous les travailleurs et à leurs familles afin que la période des Fêtes reste sous le signe de l'étoile de Bethléem et que l'avenir leur apporte la réalisation de leurs plus chers désirs.

Gérard PICARD,  
Président général, CTCC.

Décembre 1957.

Vol. XXXIII — No 50

Ottawa, 27 décembre 1957

# le travail

## L'OIT serait saisie de la violation du droit d'association

— DANS LA PROVINCE DE QUEBEC —

En marge des événements qui ont précipité la grève chez Rosita Hosier —  
Le droit d'association refusé à des ouvriers pendant que l'agence Broderick transporte des "scabs"

Il est possible que l'Organisation internationale du Travail dont le siège est à Genève soit appelée à étudier les cas de violation du droit d'association dans la province de Québec.

C'est en marge de la grève des employés de Rosita Hosier de Montréal que la Fédération internationale des Syndicats du vêtement de Belgique a l'intention de soulever le point devant cet organisme mondial.

Cette Fédération vient, en effet, de demander à la Fédération Nationale du Vêtement de lui fournir tous les détails concernant la violation du droit d'association par l'entreprise Rosita Hosier de Montréal.

Voici comment se lit le télégramme reçu cette semaine aux bureaux de notre Fédération:

**"PRENONS CONNAISSANCE GREVE ROSITA HOSIER ET VIOLATION LIBERTE SYNDICALE STOP ENVOYER S.V.P. RAPPORT DETAILLE DES FAITS STOP POUVONS INTERVENIR AVEC VOTRE CONSENTEMENT AUPRES ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL STOP SYMPATHIE ET SALUT FRATERNEL AUX GREVISTES".**

La Fédération, comme on s'en doute bien, vient de communi-

quer tout le dossier de cette affaire qui n'est qu'une répétition de ce qui se passe à peu près toutes les semaines dans la province de Québec. L'exemple des employés de Painchaud de Shawinigan pourrait également servir d'appui à une intervention devant l'OIT afin de protester contre les violations ouvertes et flagrantes du droit d'association dans la province de Québec.

Chez Rosita, le cas est simple: les employés se sont groupés en syndicat il y a 8 semaines. Sous le prétexte d'un inventaire trop lourd, l'employeur congédiait quatre des syndiqués; quatre jours plus tard, la Cie suspendait une trentaine d'employés.

Tous les autres quittèrent le travail. Depuis ce temps, l'employeur sollicite individuellement les travailleurs pour les inciter au retour au travail, leur fait parvenir des lettres remplies de promesses; il a également retenu les services de l'agence Broderick pour protéger les "scabs". A l'heure actuelle, quatre anciens employés entrent au travail dans les voitures et sous la protection des agents de Broderick pendant que l'employeur a réussi à trouver six autres employés qui entrent également sous la protection de garde-corps privés.

Par ailleurs, la police municipale de Montréal veille sur les biens de la compagnie Rosita à la demande des employeurs.

Quelle est la protection qu'offrent nos lois ouvrières à ces travailleurs? Aucune. Les officiers du Service de Conciliation ne se montrent pas la face sur les lieux. Il paraît qu'il s'agit d'une grève illégale.

Pendant ce temps, un droit humain fondamental est violé et des travailleurs sont privés de leur gagne-pain. Mais chez nous, vive la légalité! Que crèvent ceux qui se placent dans l'illégalité même s'ils agissent ainsi parce qu'on les prive d'un droit naturel, fondamental!

### ERRATUM

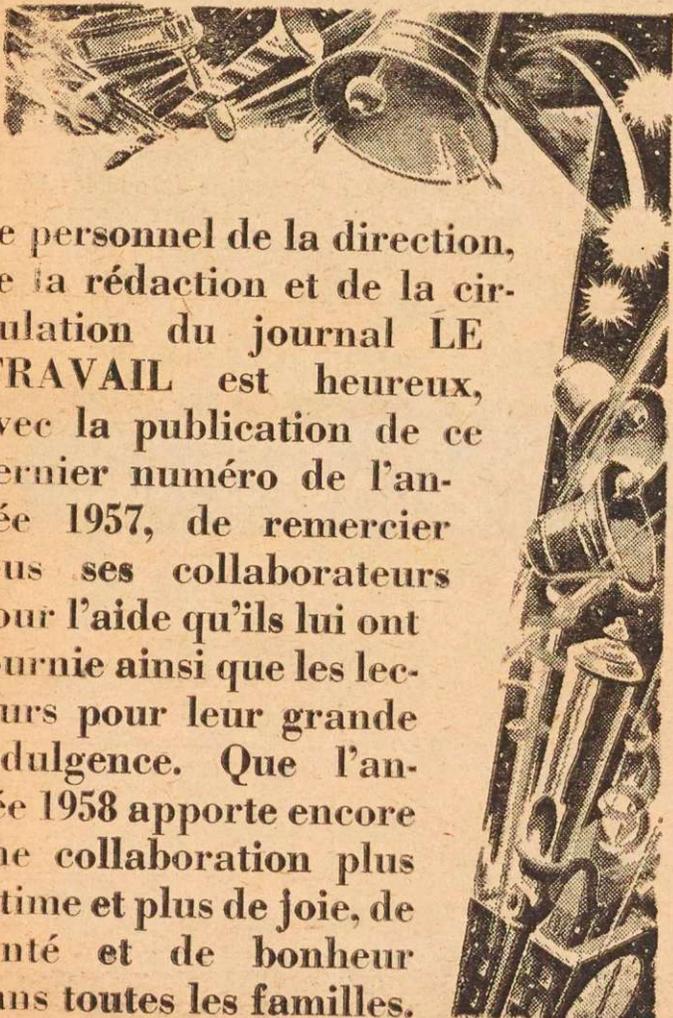
Une erreur d'impression nous faisait dire dans notre édition du 20<sup>e</sup> décembre que les travailleurs des produits chimiques restent fidèles à leur fédération.

Nos lecteurs auront compris d'après la tête de l'article et le contexte qu'il s'agit là d'une erreur d'impression dans le sous-titre.

En fait, tous les syndicats se sont désaffiliés de leur fédération pour s'affilier directement à la C.T.C.C.

Les derniers syndicats à prendre un vote à ce sujet ont été celui des employés de bureau des produits chimiques de Shawinigan et celui du syndicat des travailleurs de Shawinigan Chemical de Bedford qui se sont également désaffiliés de leur fédération pour s'affilier directement à la C.T.C.C.

## — Nos vœux —



Le personnel de la direction, de la rédaction et de la circulation du journal LE TRAVAIL est heureux, avec la publication de ce dernier numéro de l'année 1957, de remercier tous ses collaborateurs pour l'aide qu'ils lui ont fournie ainsi que les lecteurs pour leur grande indulgence. Que l'année 1958 apporte encore une collaboration plus intime et plus de joie, de santé et de bonheur dans toutes les familles.

## L'ASSURANCE-SANTÉ

# "Le Soleil" ne luit pas pour tout le monde

C'est bien avec raison que nous pouvons intituler ainsi nos réflexions en marge d'un éditorial du journal "LE SOLEIL" de Québec, en date du 27 novembre dernier, au sujet de l'assurance-santé.

Sous le titre: "Pourquoi vouloir hâter l'application du plan d'assurance-hospitalisation", Le Soleil répète son opposition de principe à l'assurance-hospitalisation adoptée l'an dernier par le gouvernement libéral que se propose de mettre en vigueur, avec certaines améliorations, le gouvernement conservateur actuel.

"LE SOLEIL" rappelle que "c'est à chacun qu'il incombe de créer sa propre sécurité mais que la tendance était (en 1956) de s'en remettre trop facilement sur les gouvernements pour la garantir, sous le mode de diverses formes de sécurité sociale".

"Notre opinion, ajoute "LE SOLEIL", n'a pas changé sur ce point, et elle était encore, la semaine dernière, fortement appuyée par l'hon. sénateur T. E. Crerar, un ancien conservateur devenu libéral, qui disait au Sénat qu'au moins 25 p. 100 de la population n'économise pas et que c'est pour cette catégorie que nos hommes publics ont eu le plus d'égards au cours des 10 ou 15 dernières années. Il se demandait s'il n'était pas temps de penser au pourcentage de 75 pour cent qui est formé des bons et méritoires citoyens".

En résumé, 75 pour cent de la population est capable de se protéger contre la maladie. Les 25 pour cent qui restent, qu'ils se débrouillent, qu'ils économisent, qu'ils s'assurent eux-mêmes ou qu'ils crèvent! Ainsi raisonne "LE SOLEIL". Le soleil ne peut pas luire pour tout le monde!

Mais ces conclusions sont bien loin des exigences de la doctrine sociale de l'Eglise:

"La classe riche, dit Léon XIII, dans Rerum Novarum, se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique.

"La classe indigente, au contraire, sans richesse pour la mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la protection de l'Etat.

"L'Etat doit donc entourer de soin et d'une sollicitude toute particulière les travailleurs qui appartiennent à la classe pauvre en général".

Pie XI reprenait cette thèse dans Quadragesimo Anno en disant que dans Divini Redemptoris revenait à la charge justement les mesures prises par l'Etat devaient frapper les riches;

"Mais les mesures prises en ce sens par l'Etat doivent être telles qu'elles atteignent vraiment ceux qui, de fait, détiennent entre leurs mains les plus gros capitaux et les augmentent sans cesse au détriment d'autrui".

Donc pas question de laisser les riches dans leur situation privilégiée et d'abandonner à leur sort les moins fortunés.

Ils sont rares aujourd'hui, ceux qui prônent une telle politique. Malheureusement, on s'en rend compte, cette espèce de gens n'est pas encore totalement disparue.

On admet généralement aujourd'hui que la personne humaine a des droits fondamentaux, le droit à la santé, par exemple. Est-ce respecter les droits de la personne humaine si l'on dit que seuls les riches pourront se protéger efficacement? N'est-ce pas plutôt protéger seulement les riches, accorder le droit à la santé qu'aux personnes fortunées.

Et même nous croyons qu'il ne s'agit pas seulement d'insister sur l'aspect négatif de la question, soit de venir en aide aux personnes moins fortunées en instituant une sorte D'ASSISTANCE-MALADIE.

Dans une société bien ordonnée, on doit chercher à obtenir le plein emploi avant de voter des mesures d'assistance aux chômeurs; on doit favoriser une politique de construction familiale avant de loger les sans-logis dans des baraques militaires; dans le cas de la santé, on doit davantage s'appliquer à maintenir la population en santé au lieu de s'occuper des malades qui ne sont pas en mesure de se faire soigner.

Il ne faut pas ignorer ces derniers. La sollicitude des gouvernements doit s'exercer immédiatement en leur faveur, comme pour les sans-logis comme pour les chômeurs. Le rôle de l'Etat avant d'être supplétif, doit être tout d'abord positif.

Mais dit Le Soleil, "à la fin de 1955, plus de quatre millions de Canadiens étaient déjà

protégés par l'assurance-maladie".

C'est un fait que des millions de Canadiens sont aujourd'hui protégés par des plans d'assurance-maladie-hospitalisation. Des milliers de conventions collectives de travail contiennent d'ailleurs des clauses à ce sujet.

Mais cela, c'est de l'assurance-maladie, mais ce n'est pas l'assurance-santé, ce n'est pas la prévention contre la maladie.

Par contre, il faut noter que les Canadiens sont couverts par des assurances-maladie-hospitalisation dans la mesure de leurs revenus; en 1950, 4 pour cent des familles dont le revenu était inférieur à \$1,500 jouissaient d'assurance contre la maladie; le pourcentage montait à 9 p. 100 dans le cas des familles dont le revenu s'établissait entre \$1,500 et \$3,000 et 14 p. 100 des unités familiales dont les revenus étaient supérieurs à \$3,000 étaient assurés contre les frais médicaux.

Le Soleil ajoute: Dans un autre domaine, nous nous demandons si la création de l'assurance-hospitalisation ne serait pas surtaxer énormément la capacité de nos hôpitaux".

On sait d'ailleurs même aujourd'hui, que les plans d'assurance-maladie-hospitalisation privés obligent les assurés à se rendre à l'hôpital. On sait aussi que nos gouvernements contribuent des centaines et des milliers de dollars par lit d'hôpital. Aujourd'hui, c'est l'Etat, donc toute la population, qui fournit une partie des lits que rendent nécessaires aux hôpitaux, les plans privés d'hospitalisation qui ne couvrent que la partie la plus fortunée de la population.

Et même si nous admettons que les hôpitaux tirent de réels avantages des largesses gouvernementales à ce sujet et si les hôpitaux bénéficient également des prestations que leur versent les compagnies privées, il demeure que les hôpitaux sont des institutions qui doivent d'abord être au service exclusif des malades, non pas en fonction des moyens ou des assurances que détient le malade mais en raison de l'état de santé ou de la gravité de maladie du malade.

Le plan national d'assurance-hospitalisation n'est pas parfait. C'est un pas dans la bonne voie. Notre province n'a pas encore dit son mot. Souhaitons tout simplement que notre gouvernement ne prenne pas à son compte l'éditorial du SOLEIL afin que le soleil luise pour tout le monde.

## L'AVENIR DE L'ALUMINIUM

Pour la plupart des entreprises, une surabondance de produits constitue un sérieux fardeau. Mais les propriétaires des alumineries sont d'avis contraire, du moins en ce qui les concerne.

M. Richard S. Reynolds, jr., président de Reynolds Metals, parlant lors de la réunion annuelle de l'Investment Bankers Association, au début du mois, déclarait que "la surabondance actuelle n'est pas un fardeau mais un actif". Bien plus, ajoutait-il, Wall Street peut attendre plusieurs entrepreneurs qui viendront solliciter des fonds en vue d'augmenter encore la capacité de production de l'industrie de l'aluminium.

C'est que l'industrie de l'aluminium songe plutôt à la disette d'aluminium qui se fera sentir bientôt, qu'au surplus actuel.

On sait, par exemple, que la consommation de l'aluminium sera cinq fois supérieure dans quinze ans. Déjà certaines entreprises ont commencé à agrandir et à développer pour faire face à la demande fantastique qui se fera bientôt sentir.

Reynolds, par exemple, prédit que l'industrie de la construction et l'architecture consomment, à elles seules, quatre milliards de livres par année; l'industrie de l'électricité requerra deux milliards de livres, soit quatre fois plus qu'actuellement.

D'autres débouchés sont actuellement entrevus. Il est rumeur que l'industrie de l'automobile, par exemple, va construire des "blocs" d'engins en aluminium.

Somme toute, l'avenir semble brillant pour l'industrie de l'aluminium. Nos travailleurs des alumineries canadiennes ont donc de bonnes raisons pour entrevoir avec confiance les années qui viennent.

## L'affaire du pipe-line rebondit aux Communes

OTTAWA, (CPA) — Le chef du P.S.D. M. J. Coldwell, lors d'un discours bien charpenté aux Communes, la semaine dernière, a proposé un vote de non-confiance dans le gouvernement conservateur.

L'amendement qu'il a proposé demandait que le pipe-line transcanadien soit la propriété du peuple canadien, afin de préserver cette importante utilité publique pour le bénéfice du peuple canadien et s'assurer que les profits qui proviendront de la vente du gaz naturel servent à toute la nation et non pas seulement quelques privilégiés.

M. Coldwell a demandé que le gouvernement précise sa politique au sujet du pipe-line au lieu de simplement réserver toute la question à une Commission royale. Les conservateurs ont reçu l'appui des libéraux et des créditistes pour battre l'amendement par un vote de 172 à 22.

La Commission royale dont il est fait allusion est celle qui fut nommée par le gouvernement peu de temps après l'ouverture du Parlement. C'était un bon moyen pour empêcher des prises de position sous le prétexte qu'il faut attendre le rapport d'une commission avant de se prononcer.

Parlant sur l'amendement, M. Coldwell a dit que le parti conservateur abdiquait ses principes et ses responsabilités.

Citant Sir John Macdonald qui déclarait en 1871 que "les intérêts canadiens doivent être suffisamment protégés pour que les Américains ne puissent nous contrôler", M. Coldwell a dit que le gouvernement actuel possède tous les pouvoirs pour empêcher que le marché néfaste conclu en 1956 avec ceux que M. Diefenbaker appelait alors des "aventuriers du Texas" ne soit définitivement consommé. Au lieu d'agir et de prendre ses responsabilités, le gouvernement conservateur réfère la question à une Commission royale... quelquefois une façon déguisée de faire oublier un problème brûlant.

Parlant des membres de cette Commission d'enquête, M. Coldwell a rappelé que son président, M. Henry Borden, a déclaré à l'occasion qu'il était un croyant de l'entreprise privée et de la propriété privée des entreprises d'utilité publique. Il est difficile de s'attendre, dit-il, qu'un homme dont la carrière est si intimement liée à celle des propriétaires de grandes entreprises privées soit complètement impartial quand il s'agit du pipe-line transcanadien.

Parlant de M. Louis Lévesque, un membre de cette commission, M. Coldwell a déclaré avoir été informé que la firme dont il est le président à Montréal s'occupe activement de la vente dans le public des actions de la Quebec Natural Gas Co.

Des financiers se sont enrichis à millions par la vente des actions du pipe-line canadien; par ailleurs, il ne faut pas oublier que le gouvernement canadien de 1956 avait autorisé un prêt d'environ \$100 millions à cette entreprise qui servira à enrichir un groupe de financiers.

C'est pour cette raison que M. Coldwell a proposé que le gouvernement canadien ou une compagnie de la Couronne devienne propriétaire du pipe-line et que les bénéfices de l'exploitation de cette richesse naturelle appartiennent à tous les Canadiens et non seulement qu'à un petit groupe de financiers.

### ASSURANCE-GROUPE

Ayez toujours l'oeil  
SUR VOTRE SANTÉ!

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

INDEMNITE DE SALAIRE  
ASSURANCE-VIE  
DECES ACCIDENTEL

DE PLUS:



Les Services de Santé du Québec

437, rue Caron  
Québec

333 Est, rue Craig  
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

# Comment rendre utiles nos talents inutilisés

Le courrier de cette semaine nous apportait une bonne documentation fournie par la Fédération Nationale des Etudiants des Universités canadiennes au sujet des jeunes qui ont le talent de recevoir une éducation universitaire et qui n'ont pas les moyens de payer leurs études.

Nous recevions également le Bulletin de la Fédération des collèges classiques du mois de décembre qui, sous la signature de M. Jean-M. Beauchemin fait état des talents qui se perdent chez-nous:

### Talents inutilisés

Si l'on estime que 15 p. 100 des enfants peuvent accéder au niveau du baccalauréat, il y avait en 1956 dans le Québec, environ 4,500 garçons aptes et un nombre égal de jeunes filles.

Parmi cette population très supérieurement intelligente, en 1956, il y a eu 1,200 bacheliers et 120 bachelières, soit 27 p. 100 et 3 p. 100 des aptes de l'âge concerné.

Si l'on assume que les universités acceptent chaque année autant d'élèves non bacheliers que bacheliers, on peut conclure qu'environ 2,400 étudiants aptes parviennent au niveau du baccalauréat (l'ayant ou non).

Les conclusions s'imposent d'elles-mêmes:

1) — Plus de 50 p. 100 des garçons aptes ne parviennent pas au niveau du baccalauréat ou n'accèdent pas à l'université.

2) — Plus des trois quarts des jeunes filles aptes n'y parviennent pas.

3) — Le critère de 15 p. 100 utilisé pour déceler le nombre des aptes aux études supérieures est très sévère. Il est possible qu'il doive être remplacé par 25 p. 100.

4) — Si 25 p. 100 est utilisé comme critère, on doit conclure que les deux tiers des aptes ne parviennent pas au niveau d'é-

tudes supérieures qui leur convient.

5) — On prévoit que le nombre des aptes aura doublé en 1968. C'est dire que d'ici dix ans, si le taux de fréquentation se maintient à ce qu'il est présentement, les universités devront inscrire deux fois plus d'élèves.

6) Si le taux de fréquentation des aptes s'améliore jusqu'au point optimum on doit prévoir qu'en 1968, les inscriptions à l'université seront pratiquement quatre fois ce qu'elles sont actuellement.

### Des bourses pour tous

De son côté, la Fédération Nationale des Universitaires canadiens qui s'est réunie le mois dernier à la Maison Montmorency, vient de réclamer "pour tout étudiant canadien qui satisfait les exigences d'admission à une université canadienne, le droit à une bourse adéquate".

Chez-nous, ce n'est pas le talent, ce ne sont pas les aptitudes qui déterminent le séjour à l'université, mais bien les moyens financiers.

Citant le "Toronto Star", du 15 novembre dernier, le communiqué de la FNEUC demande de reconnaître le fait suivant: "Il n'y a pas au Canada d'égalité d'opportunité au niveau qui importe le plus pour le progrès de notre pays et pour la jeunesse: c'est-à-dire au niveau universitaire. Il y a inégalité pour deux raisons. L'une est d'ordre financier et l'autre, d'ordre social. Des étudiants du cours secondaire, doués et travailleurs, seraient qualifiés pour recevoir une bourse. Et ceux-ci proviennent de toutes les couches sociales. Les universités seraient même heureuses de recevoir des étudiants aussi qualifiés. Toutefois ils n'ont à leur disposition qu'un nombre restreint de bourses substantielles".

C'est ainsi que la Fédération Nationale des Universitaires canadiens a été conduite à étudier cette question et à prôner un système de bourses pour tout étudiant qualifié.

La résolution adoptée, après avoir souligné que l'université connaît une révolution scientifique et que nos ressources matérielles soient appelées à jouer un rôle important dans la satisfaction des besoins d'un monde sous-développé, et que, d'autre part, la pénurie et les besoins croissants des travailleurs formés à l'université, mettent en danger la prospérité du Canada.

La raison de cet état de choses, dit la résolution, c'est "que le coût prohibitif de l'instruction universitaire établit, implicitement, une condition préalable quant à l'admission, qui relève non pas des titres d'éligibilité académique mais du statut financier.

En conséquence, la Fédération Nationale des Universitaires canadiens demande à tous les gou-

(Suite à la page 6)



Groupe de grévistes de Rosita Hosiery qui luttent actuellement pour obtenir la reconnaissance de leur droit d'association. Parmi ces 65 grévistes, il se trouve un groupe de 22 Néo-Canadiens. Ces derniers font preuve d'un magnifique esprit de solidarité syndicale et marchent la main dans la main avec les autres grévistes.

### CHEZ ROSITA HOSIERY

# Les Néo-Canadiens sont capables de faire la grève avec nos syndiqués

22 des 65 grévistes sont des Néo-Canadiens et ils font la grève avec le même entrain, la même ferveur syndicale que nos Canadiens et Canadiennes de chez nous.

C'est ce que nous avons pu constater mercredi dernier alors que nous avons rendu visite aux grévistes de Rosita Hosiery dans leur local sur la rue Iberville.

M. François Krakowski, organisateur de la CTCC et spécialement chargé de recruter et entretenir les Néo-Canadiens dans nos assemblées syndicales nous disait que les Néo-Canadiens font belle figure parmi les grévistes de Rosita. Ils suivent les assemblées assidûment, font leur piquetage comme les autres et sont déterminées à ne retourner au travail que lorsque leur droit d'association, une des quatre libertés fondamentales garantis par la Charte des Droits

de l'homme, sera respecté au Canada et dans la province de Québec.

Sur les 65 grévistes chez Rosita Hosiery, il y a treize Allemandes, un Allemand, 3

Hongroises et 5 Italiennes. MM. Krakowski et Angelo Forte, président de la Fédération du Vêtement s'occupent personnellement de ces nouveaux syndiqués.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Sujet : LE SALAIRE VITAL A \$65.00

Cours de Sociologie, 155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom .....

Adresse .....

DECOUPER ET POSTER



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

Directeur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal • DU. 7-3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro, 5 cents

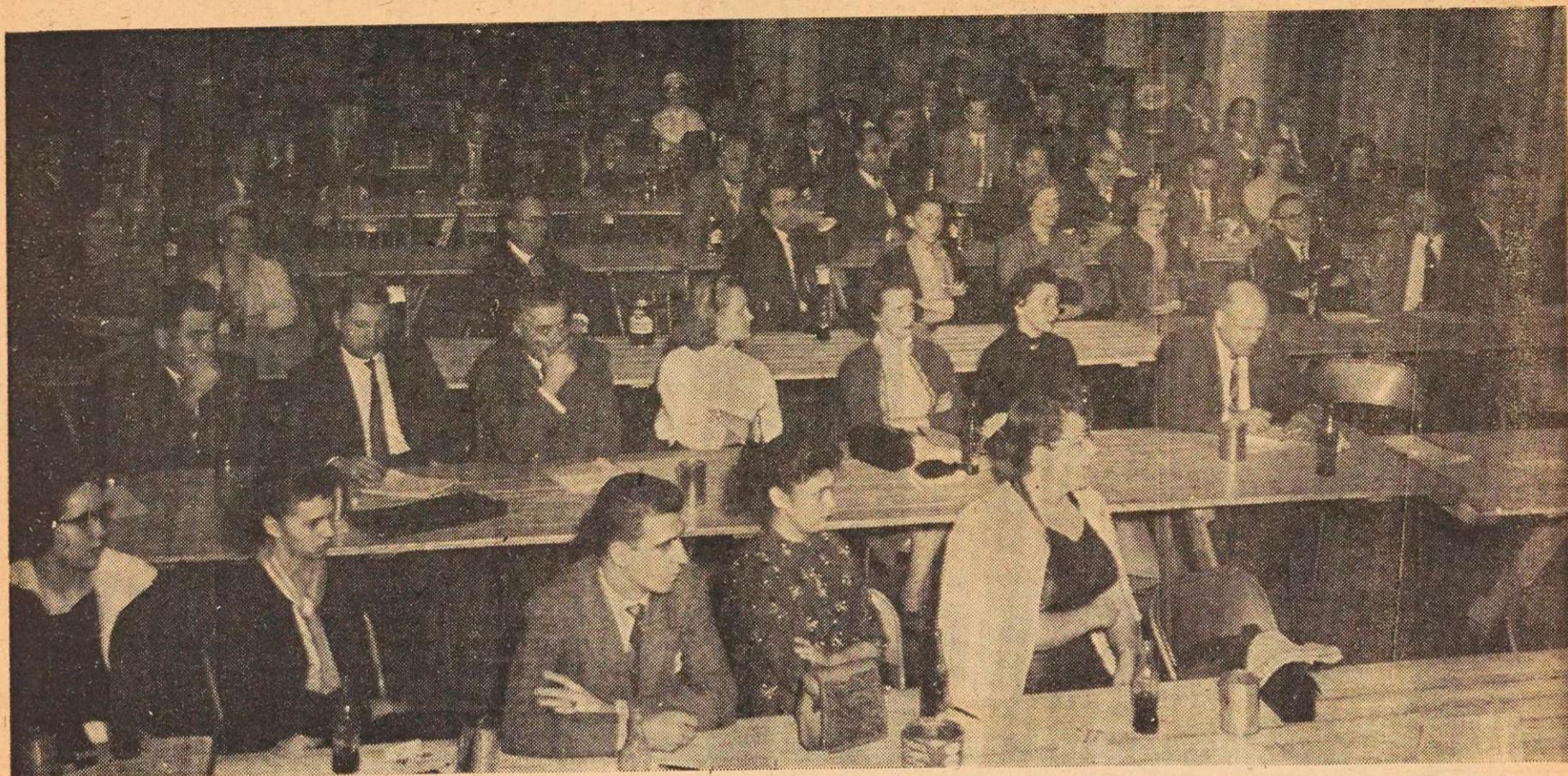
Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375 rue Rideau, Ottawa, Ont.

68



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

## AUX JOURNEES D'ETUDES DU CONSEIL CENTRAL DE SHERBROOKE



Ci-haut, une partie des quelque 110 représentants syndicaux qui ont participé aux journées d'études organisées par le Conseil central de Sherbrooke, en fin de semaine dernière. Sur la photo de droite, on remarque M. Amédée Daigle, organisateur de la CTCC, exposant les raisons qui militent en faveur de l'action politique des syndicats et des syndiqués. On remarque également, M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la CTCC et M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central de Sherbrooke.

### CHICOUTIMI-NORD

# Le Syndicat des Policiers demande l'arbitrage

Me Robert Auclair nous informe qu'un syndicat de policiers ira à l'arbitrage à moins d'une nouvelle offre de l'employeur. En effet, le syndicat des policiers de Chicoutimi-Nord a décidé de demander la formation d'un tribunal d'arbitrage pour régler le différend qu'il a avec la ville de Chicoutimi-Nord.

Ce syndicat, formé au début de l'année, a entrepris des négociations avec la ville pour la conclusion d'une première entente collective de travail. Cependant, la chose a été impossible par suite du refus de la plupart des demandes syndicales par la ville. Cette dernière a aussi demandé plusieurs délais pendant les négociations et elle refuse maintenant toute rétroactivité.

La ville refuse en particulier les augmentations de salaires demandées, la cédule d'heures de travail proposée par le syndicat, la sécurité syndicale, une clause d'ancienneté, le système proposé pour les congés en maladie, la rémunération du temps supplémentaire, les vacances payées, la paie hebdomadaire et bien d'autres demandes encore. Bref, la ville de Chicoutimi-Nord refuse la plupart des demandes syndicales. Devant une telle situation, le syndicat ne pouvait faire autrement que de décider d'aller à l'arbitrage.

Le syndicat a choisi comme arbitre, M. René Perron, secré-

taire de la Fédération Nationale des employés municipaux du Canada. La ville devra nommer elle aussi son propre arbitre et le ministre des Affaires muni-

pales nommera le président du tribunal. Rappelons que ce tribunal est permanent, c'est-à-dire qu'il sera en fonction pour une période de deux ans.

Sur le réseau français de Radio-Canada

## “La Vie Ouvrière”

tous les lundis soir  
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:

JEAN-PAUL LEFEBVRE

COMMENTATEUR:

PHILIPPE  
VAILLANCOURT

### Avis aux charpentiers-menuisiers de Québec

Une assemblée régulière de votre syndicat a lieu chaque premier jeudi et chaque troisième jeudi du mois au local de votre syndicat.  
155 EST, BOULEVARD CHAREST



### L'ASSURANCE-CHOMAGE

## Prestations ordinaires et prestations saisonnières

Quelle est la différence entre les prestations saisonnières et les prestations ordinaires, nous demande-t-on? Le Bureau de la Commission de l'assurance-chômage nous répond comme suit:

**LES PRESTATIONS ORDINAIRES** sont payables aux personnes qui remplissent toutes les conditions relatives aux prestations et établissent ainsi leur admissibilité aux dites prestations qui sont payables à toute période de l'année.

**LES PRESTATIONS SAISONNIÈRES**, toutefois, sont payables durant la période du 1er décembre au milieu de mai seulement, aux personnes qui ne peuvent remplir les conditions relatives aux contributions et établissant l'admissibilité aux prestations ordinaires mais qui ont au moins 15 contributions hebdomadaires depuis la fin du mois de mars précédent ou qui ont eu une réclamation ordinaire depuis le 15 mai précédent.

**Encouragez nos  
ANNONCEURS**



Photo prise lors de la signature de la convention collective de travail entre la Cité de Sherbrooke et le Syndicat des Employés municipaux de cette ville. On remarque de gauche à droite MM. Paul Filion, président du Syndicat; S. H. le maire Armand Nadeau et le greffier de la Cité M. H. P. Emond; debout, dans le même ordre: MM. Pierre Barchand c.a., trésorier municipal; Charles Langlois, i.p., directeur des services extérieurs de la Cité et Evangéliste Moreau, agent d'affaires.

**SHERBROOKE**

# Augmentation de 13<sup>c</sup> l'heure aux employés municipaux

**Le Syndicat des Employés municipaux de Sherbrooke et la Cité viennent de conclure une convention collective de travail qui assure une augmentation de 13 cents l'heure aux 240 employés couverts par cette convention.**

La première augmentation de 6 cents l'heure est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 1957, ce qui signifie une rétroactivité d'environ \$150. par employé; de plus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1958, les employés auront une autre augmentation de 7 cents l'heure.

La nouvelle convention d'une durée de deux années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1957 prendra fin le 31 décembre 1958.

La convention prévoit également que 67 employés auront des rajustements de salaire qui seront également rétroactifs. De plus, la contribution de la Cité aux primes d'assurance-groupe, vie-maladie-accidents sera portée de 25 à 50 p. 100. Les jours de fêtes chômées et payées prévus dans la convention seront également payés aux employés saisonniers comme aux employés réguliers.

La signature de cette convention fait suite à une sentence arbitrale rendue dernièrement par le juge J. C. Samson, assisté des arbitres Florent Hébert, représentant le Syndicat et Arthur Matteau, représentant la Cité.

M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central de Sherbrooke, et M. Paul Filion, président du Syndicat des Employés municipaux ont exprimé la satisfaction des travailleurs à la suite de la signature de cette convention collective.

**L'ASSURANCE-CHOMAGE**

## Les règlements concernant les femmes mariées

Comme le gouvernement vient d'amender les règlements de l'assurance-chômage concernant les femmes mariées, on nous demande d'expliquer la portée de ces changements.

Auparavant, les femmes mariées qui devenaient réclamantes au cours des deux premières années de leur mariage étaient sujettes à des règlements particuliers.

Depuis le 17 novembre, ces règlements ont été révoqués. Voici comment s'appliquent les nouveaux règlements quand une femme mariée quitte son emploi:

Le paiement de prestations à une femme mariée qui quitte son emploi dépendait du motif qui l'a fait quitter son emploi.

Par exemple, si elle a quitté volontairement son emploi, sans motif valable, elle peut être exclue du bénéfice des prestations pour une période s'étendant jusqu'à six semaines, mais pas davantage.

**La femme enceinte**

Si la femme mariée quitte volontairement son emploi en raison de son état de femme enceinte, elle serait vraisemblablement exclue jusqu'à l'expiration d'une période de 6 semaines après l'accouchement.

La raison, c'est que l'on considère qu'une femme enceinte qui quitte volontairement son em-

ploi en raison de son état n'est pas considérée comme disponible pour travailler (pour retirer des prestations, en effet, il faut être disponible pour travailler) jusqu'à l'expiration d'une période de six semaines après l'accouchement.

Mais si, d'autre part, la femme enceinte est mise à pied (et qu'elle est encore capable et disponible) elle peut toucher des prestations, mais non pas à l'égard d'une période s'étendant au delà de la sixième semaine antérieure à l'accouchement.

Notons en passant que des prestations sont versées à un réclamant malade que s'il touchait déjà des prestations au moment où la maladie l'a frappée. Mais une personne ne peut toucher de prestations si elle perd son emploi pour cause de maladie.

# Ce pourquoi le prix des automobiles a augmenté

Par Morden LAZARUS

La dispute entre les syndicats des ouvriers de l'automobile et les manufacturiers vient de se terminer. Les United Automobile Workers prétendaient que le prix pouvait être diminué de \$100.00 l'unité. Les manufacturiers ont augmenté leur prix de \$100.00.

Mais bientôt l'affaire va rebondir. Un comité du Sénat américain, dirigé par Estes Kefauver, vient d'inviter les syndicats et quatre manufacturiers d'autos à produire des chiffres et des faits au sujet de cette augmentation.

Pendant ce temps, les reporters du Wall Street Journal ont posé d'intéressantes questions: Comment se fait-il, par exemple, qu'une augmentation de \$25.00 dans le coût du travail se traduise par une augmentation de plus de \$100.00 dans le coût d'une automobile?

Voici un estimé du coût et du prix au vendeur d'un sedan quatre portes avec chaufferette et radio qui se détaille \$2,600.00 aux Etats-Unis:

Matériel (intérieur et extérieur) .....	\$1,100
Travail de production .....	75
Les charges indirectes .....	125
Profit (manufacturier) .....	180
Fret (transport) .....	85
Usinage et génie .....	50
Vente et publicité .....	50
Administration .....	65

Prix total au vendeur ..... \$1,730

Le vendeur ajoute \$546.00, soit 31.6 p. 100; plus \$180 de frais généraux, plus \$50.00 pour les frais de manutention et pour \$80.00 d'autres item comme les taxes locales pour former un prix de liste de \$2,586.

Mais si le coût du travail de production est de seulement \$75.00 comment ce coût peut-il justifier une hausse de \$100.00 l'unité cette année?

Wall Street Journal ajoute: Il est clair que les augmentations de salaire ne peuvent pas expliquer les hausses de \$85 à \$100.00 du coût des automobiles cette année.

Tout le coût du travail qui entre dans la fabrication d'une automobile, le coût direct de production des manufacturiers de parties et le coût direct de production du manufacturier sont estimés à moins de \$200.00. Et même si l'on ajoutait à cela le coût du travail non productif, le coût total serait d'environ \$300.00.

Ainsi calculé au taux moyen de \$2.47 l'heure des ouvriers de l'automobile, il y aurait environ 125 heures de travail de production dans une automobile. L'an dernier, les salaires ont augmenté de 18.5 en moyenne l'heure dans l'industrie de l'automobile, a déclaré M. Benson Ford, vice-président de cette compagnie. Cette augmentation de salaire signifierait donc moins de \$25.00 de plus par automobile.

Par ailleurs, le coût de l'acier entrant dans la fabrication d'une automobile a augmenté de \$12.00 l'unité.

Pourquoi alors augmenter les prix de \$100.00? En 1956, les actions de General Motors ont rapporté avant taxes 38 p. 100; celles de Ford, 36 p. 100 et celles de Chrysler près de 37 p. 100.

Ces actions ont rapporté moins en 1956 qu'en 1953, il est vrai mais c'est parce que ces compagnies ont réinvesti tellement de millions de profits qu'aujourd'hui, l'industrie de l'automobile est capable de produire 10,000,000 d'unités par année alors que la demande est d'à peu près 6,000,000.

Ce sont les acheteurs qui paient pour cette "surcapacité" de produire de l'industrie de l'automobile.

## Nos correspondants

Les personnes suivantes ont été désignées par les organismes intéressés pour faire parvenir des nouvelles au journal Le Travail:

**Conseil Central de Shawinigan:**  
Raynald Drolet,  
537, 5e Rue, Shawinigan

**Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean:**  
Me Robert Auclair,  
C.P. 264, Chicoutimi

**Conseil Central de Victoriaville:**  
M. Maurice Béliveau,  
6, avenue du Collège,  
Victoriaville.

**Conseil Central du diocèse d'Ottawa:**

A.-Marcel Bélinge,  
170, rue Nicolet, Hull

**Conseil Central des Trois-Rivières:**  
M. André Montour,  
983, rue Royale,  
Trois-Rivières.

**Conseil Central de Sherbrooke:**  
Yvan Couture,  
65, rue Gordon,  
Sherbrooke.

**Fédération des Services:**  
Jacques Archambault,  
155 est, boul. Charest  
Québec.

**Conseil Central de Saint-Hyacinthe:**  
Georges Patenaude,  
Conseil Central  
de St-Hyacinthe.

## Fernand Pion

Courtier d'assurances  
590 CADILLAC, Montréal (5)  
Tél: bureau VI. 9-2121  
domicile CL. 9-2839

**QUEBEC**

Plusieurs syndicats affiliés au Conseil central des Syndicats catholiques de Québec ont tenu récemment leur assemblée générale annuelle et ils ont tenu les élections de leurs officiers pour l'année 1958.

**Industrie de la Boulangerie**

Les officiers du Syndicat de l'Industrie de la Boulangerie sont MM. Gérard Nadeau, président, Ernest Arsenaud et Vianney Tremblay, 1er et 2e vice-présidents, P.-H. Picard, secrétaire-archiviste, J.-G. Gagnon, assistant-secrétaire archiviste, R. Pichette, trésorier, J.-B. Deblois, secrétaire-financier, M. Marcotte, assistant-secrétaire-financier, Paul Blouin, sergent d'armes, Denis Caustin, Joseph Royer, syndics.

**Les Plâtriers**

Le Syndicat des Plâtriers auront pour officiers MM. Omer Chevalier, président, Lorenzo Monecy, vice-président, R. Vézina, secrétaire-archiviste, Laurier Goulet, secrétaire-trésorier, Ovilla Marcoux, secrétaire-financier, J. Guillot, secrétaire-correspondant, J.-A. Dubé, sergent d'armes.

**Le Conseil des Métiers**

Le Conseil des Métiers de la Construction aura pour dirigeants MM. Roméo Gosselin, président, Joseph Tourangeau, Albert Raymond, W. Asselin, vice-présidents, Henri Robitaille, secrétaire-archiviste, Clément Delisle, assistant-secrétaire-archiviste, Omer Chevalier, trésorier, Ch.-Ed. Côté, assistant-trésorier, Ant. Leliève, gardien, Omer Masson, sentinelle.

**Les employés de magasins**

Les officiers du Syndicat catholique des Employés de magasins sont MM. Henri-Paul Auger, président, Henry Turpin et Mlle Georgette Plante, vice-présidents, Mlle Gisèle Plante, secrétaire-archiviste, MM. Maurice Dussault, secrétaire-correspondant, Maurice Gosselin, trésorier, Jacques Tardif, secrétaire-financier, Mlle Marguerite Poirier, assistante-secrétaire-financière, MM. Roland Drolet et Noël Carlos, sentinelles, J.-Léon Royer, Yvette Droulet, Lafa Dubois, Lucie Racine, directeurs et directrices.

**Dans la chaussure**

Les officiers et directeurs de l'Union Protectrice des Travailleurs de la Chaussure sont MM. Roger Giguère, président, Armand Mercier, Hector Bourret, Alphonse Cardinal, vice-présidents, Eugène Rancourt, secrétaire, Robert Boullard, assistant-secrétaire, Wilfrid Labbé, trésorier, Lionel Lever, sentinelle, Magella Blais, sergent d'armes, Alphonse Roussel, Gérard Couture, Simone Racine, Germaine Bélanger, Louise Duperron, Paul-Henri Mainguy, Louis-Marie Boucher, Charles Thériault, Lucien Bernard, Claude Rioux, Robert Héroux, Albert Jobin, directeurs et directrices.

**Les employés de garage**

Les nouveaux officiers du Syndicat catholique des Employés de Garage sont MM. Joseph Parent, président, Ozéa Auger, Joseph Lindsay, vice-présidents, Roger Fiset, secrétaire, Amédée Ferland, assistant-secrétaire, Adéland Mainguy, trésorier, Raymond Parent, secrétaire-financier, Edouard Landry, sentinelle, Emilien Lesage, gardien.

**Pièces et accessoires d'automobiles**

L'exécutif du Syndicat des Employés de Pièces et d'Accessoires d'Automobiles est composé de MM. Charles Denis, président, Wilfrid Dumais, vice-président, Augustin Charland, secrétaire, Robert Delisle, assistant-secrétaire, Roland Royer, trésorier, Charles-Henri Mercier, secrétaire-financier, René Roy, sentinelle.

**Québec Autobus**

Le Syndicat catholique des employés de Garages (Québec Autobus), a pour officiers MM. Arthur Dorval, président, Gérard Breton, vice-président, Roland Turpin, secrétaire, Clément O'Neil, assistant-secrétaire, Raymond Langlais, trésorier, Philippe Ducolos, secrétaire-financier, Sylvio Gamache, sentinelle.



Photo prise lors de la première réunion du Comité d'orientation et de rédaction de la page féminine qui fera sa réapparition dans le journal Le Travail au début de l'année. On remarque de gauche à droite Mlle Thérèse Desforges, représentant le secteur des employés du commerce; Mlle Aurore Berry du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal; Mme Renée Geoffroy et Mme René Gosselin, représentant les épouses des syndiqués et Mlle Jeanne Duval, vice-présidente de la CTCC et représentant le secteur des employés d'hôpitaux.

**COMMENT RENDRE UTILES...**

(Suite de la page 3)

vernements, fédéral et provinciaux, de reconnaître le principe suivant:

"Tout étudiant canadien qui satisfait les exigences d'admission à une université canadienne a le droit de recevoir une bourse adéquate."

ne a le droit de recevoir une bourse adéquate."

La Fédération présentera d'ailleurs un mémoire à chacun des gouvernements provinciaux au sujet de ces bourses, en janvier prochain.

La CTCC est certainement d'accord avec le principe en jeu: accorder à tous les étudiants aptes et voulant s'instruire, les moyens financiers pour terminer leurs études.

Que ce soit la gratuité des manuels et la suppression de toutes les formes de rétributions mensuelles à tous les niveaux de l'enseignement dispensé dans les éco-

les publiques; que ce soit un système d'allocations d'études post-élémentaires dans les maisons privées d'enseignement; qu'il s'agisse d'une aide généreuse sous la forme de prêts pour couvrir non seulement les frais de scolarité dans les universités et assurer les revenus nécessaires à la subsistance des étudiants, la CTCC est parfaitement d'accord.

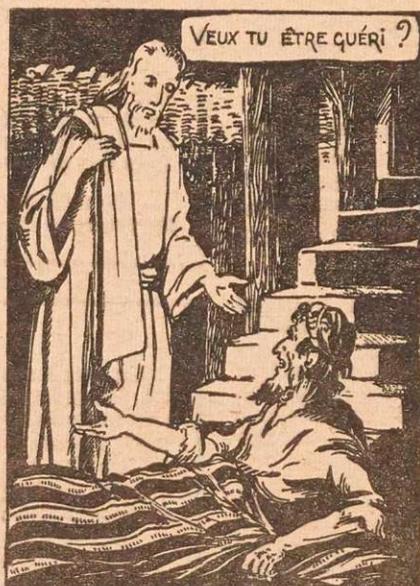
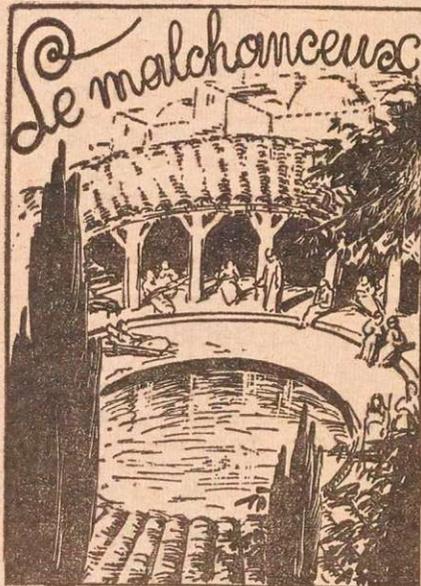
Quant au système de bourses dont fait état la Fédération Nationale des Universitaires, la CTCC n'a pas pris position. Il est possible toutefois que dans le mémoire qu'elle entend présenter bientôt au Surintendant de l'Instruction publique, elle fasse des suggestions appropriées à ce sujet.

**ABONNES DE QUEBEC**  
**ECOUTEZ LA RADIO**  
**Poste CHRC**  
**"La Vie Ouvrière dans Québec"**  
 chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Texte inspiré du Père THIVOLLIER

**LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 30**

Images de MARIE PIGNAL



1. Il y avait à Jérusalem une piscine dont l'eau était douée de pouvoirs curatifs. Selon une croyance populaire, une fois l'an, un ange vient pour agiter l'eau, et alors le malade qui se jette le premier dans la piscine est guéri. Tout autour on voit une galerie couverte à cinq portiques où sont étendus les malades qui attendent le mouvement de l'eau.

2. Parmi ces malheureux il y a un homme paralysé depuis trente-huit ans. Jésus s'arrête devant lui et lui parle. L'infirme raconte ses malheurs. Il voudrait bien être guéri, mais il est si impotent qu'il ne peut se mouvoir rapidement et quand l'eau s'agite, il n'est pas assez lesté pour se plonger le premier; il n'a personne pour le porter.

3. Apitoyé, Jésus le guérit sur le champ. A sa parole, cet homme, immobilisé depuis plus d'un quart de siècle, se lève sans effort, le voilà debout, muet de saisissement devant son Sauveur.

4. L'homme prend son misérable matelas sur ses épaules et s'en va criant, gesticulant dans une joie exubérante, racontant à tout venant sa guérison. Mais c'est le jour du sabbat, et il est interdit de porter quoi que ce soit, même une figue dans sa poche! Et cet homme porte un matelas! Les pharisiens l'interpellent, mais lui n'en a cure et constitue sa route.  
 (A SUIVRE)

Réalisé par la SOCIÉTÉ CATHOLIQUE DE LA BIBLE.

en collaboration avec le Centre de la Bible diocésain.

## MONTREAL

# Rosita Hosiery Strikers Holding Solid Front

Some 65 employees of Rosita Hosiery Mills of Franchere Street in Montreal have been on strike for the past seven weeks and are still holding a solid front in their fight to have their employer respect the right of association.

Four scabs have returned to their jobs under the protection of Broderick private detectives hired for this purpose to protect the scabs.

Of the 65 on strike 22 or one third are neo-Canadians comprising Germans, Hungarians and Italians who are still determined to remain out until the right of association is respected by the management of Rosita Hosiery Mills. Six outsiders have also been hired by the company to replace the striking workers.

The union members are affiliated to the C.C.C.L. National Clothing Federation and the dispute was brought about by the employer firing four union members for union activity.

The case has been brought to the attention of the International Federation of Clothing Workers, an organization affiliated to the International Labor Organization of Geneva Switzerland who have communicated with union headquarters in Montreal asking for

detailed information on the situation.

After study by the International Labor Organization action is expected to take place to have the right of association respected in the province of Quebec.

In the meanwhile, the Canadians and neo-Canadians who are on strike are maintaining a solid front and are more determined than ever to win their fight against the injustice imposed upon them by Rosita Hosiery Mills.

# Coldwell Called For Public Ownership Of Trans-Canada Pipe Line

OTTAWA (CPA)—CCF leader M. J. Coldwell in a major speech in the House of Commons a few days ago moved a motion of non-confidence in the Conservative government which took the form of an amendment to a motion to go into Supply.

The amendment called for public ownership of Trans-Canada Pipe Line "so as to preserve this important public utility for the benefit of the Canadian people and to make sure that the profit from this venture will accrue to the nation as a whole rather than to a few privileged individuals..."

The amendment also asked the government to recommend policies to Parliament on the Pipe Line "instead of evading such responsibility by referring matters...to a Royal Commission". The Conservatives, Liberals and Social Crediters joined forces to defeat the amendment by a vote of 172 to 22.

The Royal Commission referred to is one on energy appointed by the government by an Order-in-Council shortly after the opening of Parliament, and headed by Henry Borden. It has not commenced hearings yet.

In speaking to the amendment, Mr. Coldwell charged that "the Conservative party is abdicating both its principles and its responsibility. When buccaneers were raiding their victims in the old days, the ancient authorities did not allow them to plunder their victims in times of peace, but that is exactly what the government of Canada is doing now".

(The word "buccaneers" used by Mr. Coldwell this year, when referring to Trans-Canada promoters, is the same term used by Prime Minister Diefenbaker when in Opposition during the

stormy Pipe Line debate of May and June 1956).

Mr. Coldwell quoted Sir John A. Macdonald, who was a Conservative prime minister in 1871, as saying "You may depend upon it—we shall see that Canadian interests are sufficiently protected and no America ring will be allowed to get control over it".

"Well, now we have another Conservative government in office", Mr. Coldwell went on, "with power to prevent what they called a nefarious deal in the summer of 1956, with men whom the prime minister himself described as 'Texan adventurers and buccaneers'. But instead of acting as the people of Canada expect them to act, they are shelving the matter by referring it to a Royal Commission... sometimes a very convenient way of shelving an awkward problem".

Mr. Diefenbaker while in the Opposition called the Pipe Line a "pampered pet" and an "iniquitous proposal", Mr. Coldwell reminded the House.

As to the personnel of the Royal Commission, Mr. Coldwell charged that the chairman, Henry Borden "on occasion"...has expressed himself freely as a believer in private enterprise generally and in the private ownership of public utilities... It would... be unreasonable to expect a gentleman who has been associated throughout a successful career with the ownership of great private utilities to be entirely impartial in his

approach to the Trans-Canada Pipe Line..."

Mr. Coldwell also questioned the appointment of Henry Levesque, president of the Quebec Natural Gas Company, to the Commission.

"I am informed that he was one of the promoters of Trans-Canada stock..." Mr. Coldwell said.

"Could it be that the Conservative party criticism of one group of promoters was merely because they favored another group headed by Mr. McMahon? Tanner and Coates made hundreds of thousands of dollars and McMahon made millions" (on stock options) the CCF leader declared.

Mr. Coldwell went on to give a detailed account of the "paper profits" made by stock promoters and those holding options to purchase stock far below the prices now being asked on the market.

"When I remember the words of the Prime Minister in the House and in the country", Mr. Coldwell concluded, "that the supremacy of Parliament must be restored, that the Liberals have made this House a caricature of Parliament, I tell him today that if he fails to do the things he should do, he will not only be making a caricature of this Parliament, he will not only be denying the supremacy of Parliament, he will be undermining it in a manner in which no other prime minister has undermined this institution since Confederation".

## THE EDITORS OPINION

### Who Will Sacrifice What?

Some words of a kind too seldom heard nowadays come from the American Friends Service Committee, maintained by the religious group usually called Quakers.

Referring to speeches made by some government officials since Russia launched its "Sputniks", The Committee says:

"We are told we must be prepared for economic sacrifice and belt-tightening. Who will sacrifice what? Will airplane, rocket and ammunition makers sacrifice some of their cost-plus profit margins? Will the steel, automobile and food companies sacrifice their skyrocketing prices? Will the oil companies sacrifice their special tax concessions?"

Or is the sacrificing all to come from the working people, whose wages and pensions shrink as prices spiral upward?

### ST-HYACINTHE

## Increase Of 10¢ Hourly For Corduroy Employees

After only four meetings of direct negotiations The National Union of Employees of Corduroys of St. Hyacinthe and the Verney-Corduroy Company Limited have concluded a labor agreement which will give the workers a 10-cent hourly wage boost over the two years duration of the contract which is dated from December 1 1957.

An immediate salary increase of 6 cents an hour will be paid the employees and another 4 cents an hour on December 1, 1958.

The employees will also benefit from an improved vacation clause which has been incorporated in the new agreement.

Workers with one or less year's service will get one week vacation computed at 2 percent, those with 2 to 3 years service will get 3 percent, those with 3 to 4 years service will be paid at the rate

of 4 percent, while those who have 4 years and more will be paid at the rate of 4½ percent of the total earned salary.

Negotiations were concluded within the 60-day period of the expiration of the contract. Mr. Rene Gosselin, president of the C.C.C.L. Textile Federation, Jean Claude Morel, union president, and Leo Pelletier signed for the union while the company was represented by Messrs. P. S. Dolly, manager, and Oscar Simekin, general manager.

### SAGUENAY-LAKE ST. JOHN

## Construction Workers Get Pay Hike Of 28 Cents Hourly

A conflict which began the beginning of October in the construction trades in the Saguenay-Lake St. John region was brought to a satisfactory conclusion the 15 of this month.

This information was forwarded Le Travail by M. Rene Hermegnies, regional director of organization for the C.C.C.L. union.

Following a decision advanced by the provincial Minister of Labor, Antonio Barrette, concerning the salary clause which was the main cause for dispute the agreement was concluded between the two parties.

The construction workers have gained salary increases of 28 cents an hour which is added to the rate in the decree with an immediate boost of 20 cents an hour and another 7-cent hike May 1st 1958.

Other points upon which both parties agreed are: The continuance of union affiliation, Check-off System with authorization, A system of union preference, Recognition of union business agents, A new procedure of grievance presentation.

Legal Counsel Robert Auclair directed the negotiations assisted by Mr. Rene Hermegnies.



## AS IT HAPPENS —

# Ferretting Out The Facts On Car Costs, Profits

By Morden Lazarus

The argument between the auto workers and the auto makers recently ended in a draw. The UAW said that car prices could be reduced by about \$100 a car. The auto manufacturers upped prices about \$100 a car.

But soon the tie may be broken. In Washington a Senate Committee headed by Kefauver has invited the UAW and four auto companies to produce facts and figures. Maybe early next year the public will get an insight about what the real score is.

In the meantime very shrewd guess work by Wall Street Journal reporters has opened up some interesting equations. Question: — how does an increase in labor costs of less than \$25 a car justify a price boost of over \$100 a car? Answer: — when the automakers say it does.

Here is the guesstimate of costs and price to dealer of a four-door sedan including radio and heater, selling for \$2600 in the U.S.A.:

Materials, outside and inside	\$1,100
Productive labor	75
Burden (all overhead)	125
Profit (manufacturer's)	180
Freight	85
Tooling and engineering	50
Sales and advertising	50
Administrative	65
<b>Total sales price to dealer</b>	<b>\$1,730</b>

The dealer adds a suggested mark-up of 31.6% (\$546) excise, overhead (\$180) handling (\$50) and other items such as local taxes (\$30) to get the final list of \$2,586.

With productive labor costs of only \$75, whence comes the excuse for big price increases based on labor costs?

Says the W.S.J.: "It seems clear that wage increases can hardly explain away all the 1958 price rises which for models similar to the (above) sample ranged this year from \$85 to \$135."

In fact ALL labor costs going into the making of the car ("total direct productive labor costs of parts suppliers and the auto manufacturer") are estimated at NOT MORE than \$200. Even if hourly-rated non-productive labor were added, the UAW labor bill wouldn't be more than \$300.

"Based on average auto worker wages of \$2.47 an hour, this would indicate there are about 120 to 125 man-hours of hourly-rated labor in the sample car."

Ford Vice-Pres. Benson Ford said that wages rose 18.6 cents an hour in the past year. This wage increase would have boosted costs "less than \$25 on the car."

How do you account for price boosts of about \$100 a car?

Steel price increases? It is true that the steel industry boosts prices way out of proportion to wage increases. But even the steel price increases affected the price of the sample car by only \$12.

So where should one look for the cause of price boosts?

In the profit columns of GM, Ford and Chrysler. "In 1956 GM earned before income taxes

38% return on what it calls its 'shareholders' net investment... In 1953... GM returned almost 60% of net shareholder investment; Ford 36%, and Chrysler nearly 37%..."

The companies earned less on net shareholder investment in '56 than in '53 because they

ploughed back so much of their profits that today the industry is sitting with capacity to produce ten million cars a year with a market calling for only six million.

Car-buyers are paying for that excess capacity on every car they buy.

## Commons Adopt Bill To Lower Down Payments On NHA Homes

OTTAWA (CPA) — Tory Public Works Minister Howard C. Green recently introduced legislation into the House of Commons which provide another \$150 millions in loans for home building under the Central Mortgage and Housing Corporation; and will lower the down payments required for houses constructed or built under federal legislation.

The bill, which amends the National Housing Act, does not increase the maximum possible loan of \$12,800, but the basis on which they are calculated is changed.

The Act now provides for loans of 90 per cent of the first \$8,000 of the lending value of the house in question, and 70 per cent of the remainder up to \$12,800. The proposed change boosts the 90 percent proviso to the first \$12 thousand, with the 70 percent applying up to the same \$12,800 limit. The change will be most helpful to those in the \$12-\$15 thousand range.

Mortgage payments under the new legislation will be permitted up to 27 percent of the income of the borrower, rather than the present 23 per cent.

*Merry Christmas*  
TO ALL

## Holiday Message From The General President Mr. Gerard Picard

Christmas and New Year's wishes cannot be made on a gay note this year, as the spectre of unemployment has once more made its appearance in Canada, casting gloom, with the distress which follows in its wake, over many Canadian Homes.

The Federal Government, it is true, has taken certain steps with a view to finding a partial remedy for the situation, including the following: millions of dollars made available to encourage housing, an extension of the period during which Unemployment Insurance benefits will be paid, a check on immigration during the winter. For the workers, however, such measures do not express a resolute orientation towards a full employment policy. They express only willingness to meet an emergency situation by having recourse to palliatives.

Our first wish is that all who have social responsibilities may leave no stone unturned to settle the problem of unemployment and to dispel from the homes of the workers the anxiety and insecurity which have taken up their abode therein.

As for the other wishes which tradition suggests to us on the occasion of Christmas and the New Year, I offer them with all my heart, on behalf of the CCCL and myself, to all workers and their families, hoping that the Star of Bethlehem will shine throughout the holiday season and that the future will bring them the realization of their fondest wishes.

Gérard PICARD,  
General President CCCL.

December 1957.

LET'S HAVE A GREAT '58

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

### GRIEVANCE ADJUSTED

The grievance committee of the union met with management last week and had an important grievance adjusted. The company had wanted the workers to accept four days holidays instead of the regular five-day vacation, but this did not go over big with the workers who wanted a full five days holidays.

Countless grievance forms on this matter reached the union office and the committee went to work on them with the result just stated above. Now the workers will enjoy the regular holidays period.

### GREETINGS

The officers and directors of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. take this opportunity to extend their very best wishes to all members for a Happy and Prosperous New Year.

During the current holiday season no doubt many of our members will be driving their cars on trips outside the city.

We hope the holiday season will not be marred by any accidents.

Please remember when you're starting out on your trip to follow the latest safety slogan, Drive to Arrive Alive!

### MORE SPLIT VACATIONS

As unions win longer vacations for their members, more and more companies are encouraging their workers to take at least part of their vacation in the winter months.

This has been reported by the National Industrial Conference Board.

### NEW GRIEVANCE COMMITTEE

A new grievance committee has been formed for the coming year. This body of members will meet with management when the occasion occurs to present a grievance. They are: R. E. Sawyer, president, "Butch" Bouchard, vice president, Roch Lachance, secretary, Jean Lamoureux, director, Jean Hamel, director, and Raoul Beaudoin, director. The newly created committee will meet with management early in the new year.

### KEEL LAID

The keel for the second giant ore-carrier has been laid and work is progressing on the large vessel. Work on the background has started and the ship will no doubt be ready when promised.

### "GET TOUGH POLICY" BACKFIRES!

The United States National Labor Relations Board has ruled that a Missouri company violated the Labor Act when it abolished the "coffee break" privilege of its employees.

The Labor Board decided it was illegal reprisal taken by the "get tough" firm because employees had voted for the union.

### INJUNCTION OVERRULED

The United States Supreme Court ruled that an Ohio court had no right to issue an injunction barring picketing by the Machinists Union at a construction firm office.

The Ohio Supreme Court had held that a lower court could enjoin picketing after the union lost an election held by the National Labor Relations Board.

## MONTREAL

# Contract Denounced At Dupuis Freres

At a general membership meeting held by the National Union of Commercial Employees of Montreal (Dupuis Freres Section) a motion for negotiations for a new collective labor agreement was passed.

New demands for inclusion in the new agreement were not available at press time. The present labor agreement expires on January 28 1958.

During the meeting the election of an Executive Committee took place with Mr. Jean Riopel being re-elected union president, N. Michaud, vice-president, Miss Marcelle Lacroix, secretary and Miss Henriette Laforest, treasurer.

• JOB SECURITY  
• HIGHER WAGES  
• BETTER WORKING CONDITIONS

UNION MEMBERSHIP IS A GOOD BUY

SIGN UP TODAY!